



ATELIER 5 – L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE : L'ACCES AUX SOINS ET A LA PREVENTION SANTE, LA RECONNAISSANCE DU HANDICAP ET L'ACCES AUX AIDES, LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES.

Pas d'action dédiée spécifique en direction du public « Gens du voyage » + inclusion dans les filières de soins : pas de stigmatisation.

Réflexion en cours au CHU sur un plan handicap pour faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap (tout public). Inscription dans le Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyen (CPOM) 2019-2023.

Connaissance des hôpitaux, du système de soins : accès à l'hôpital facile.

Entraide familiale pour accès aux soins.

(Saint-Malo Agglomération) Equilibre financier.

(CCAS Rennes Villejean) : attention particulière des instructeurs sur l'accès aux droits (CMU.CMUC) puis redite par référent RSA.

Solidarité familiale forte auprès des aînés notamment.

Lien avec la collègue de l'intercommunalité qui intervient auprès des gens du voyage de l'aire de Bain-de-Bretagne.

(CCAS Montfort) Election de domicile permet un bon contact avec les gens du voyage.

Scolarisation en IME sur le pays de Brocéliande.

Des dispositifs de santé dédiés aux publics démunis en cas de difficulté (PASS, EMPP, points santé, CSAPA, CAARUD)

Accès aux dispositifs de santé de droit commun.

Éléments positifs des actions menées autour des gens du voyage (handicap, santé, vieillissement...). Coordination avec les partenaires ++ : structures de soins (CHU, CHP St Grégoire), CPAM, MDPH, professionnels libéraux.

Plus (+) d'accès aux soins des gens du voyage qu'avant (> 80 % MT) Médecins traitants déclarés.

Action de formation des futurs professionnels de santé au niveau des écoles (IDE, EHESP)

Bonne prise en compte de ce public par les institutions dans les plans, contrats pluriannuels (ex ARS / PRAPS)

Lien avec AGV35 assistante sociale + infirmière (MDPH, soins...)

Les gens du voyage font appel au service de droit commun. Bien accueillis par les CPAM.
De plus en plus autonome dans l'accès au droit.



ATELIER 5 – L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE : L'ACCES AUX SOINS ET A LA PREVENTION SANTE, LA RECONNAISSANCE DU HANDICAP ET L'ACCES AUX AIDES, LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES.

Complexité de la constitution des dossiers MDPH (demande MDPH 35 et suivi médical dans un autre département).

Difficultés d'accès aux aides concernant la santé : adresse Rennes → suivi autre région ou département.

Difficultés pour les prises en charge médicale des addictions.

Actions de prévention de la santé : à développer encore (beaucoup d'individuel, beaucoup « au jour le jour »). Eviter la surconsommation de médical (urgences ++, immédiateté). Suivre un traitement.

Chez certaines personnes : la frilosité